



REGLE DE FONCTIONNEMENT

AIPS-LE SQUAT

Il a été convenu :

L'association AIPS (Approche Informatique Pont-Scorff) met à disposition du responsable du Squat l'ordinateur principal (serveur réseau « Cyberlux ») situé dans son bureau.

Ce droit se limite à une utilisation dans le cadre professionnel :

- Consultation des emails, l'écriture de documents (Word, Excel) et navigation sur Internet.
- Une imprimante pourra y être connectée (sous contrôle de l'AIPS pour l'installation).

Les différents mot de passe communiqués au responsable restent confidentiels et ne doivent en aucun cas être divulgués.

Cet ordinateur ne devra pas être utilisé par les jeunes fréquentant le centre de loisirs.

En contre partie, le responsable du Squat aura la charge du bon fonctionnement de cet ordinateur (logiciel « Cyberlux »), la gestion des cartes CLSH (fonctionnement les mercredis et les samedis après-midi de 14H à 18H) et des cartes ANPE (fonctionnement les mardis et les jeudis matin de 9H à 12H) (9H30 à 12H30)

L'accès à la salle informatique (CLSH, ANPE, accès libre et assisté des membres AIPS) se fera toujours en présence du responsable du SQUAT qui est chargé de l'ouverture et de la fermeture de la salle. Il en assure également la surveillance quand la salle est occupée dans le cadre des activités CLSH et ANPE.

PONT-SCORFF, Le 15 octobre 2006.

Mr JM HAAS,
Président AIPS

Mr P TORREMOCHA
Responsable LE SQUAT